

L'Union européenne critiquée pour son inaction face à l'afflux d'émigrés de Libye

Des ONG estiment que le régime Kadhafi, acculé militairement, force de nombreux Africains à partir pour accroître la pression sur les pays européens

Le Monde

Bruxelles

12/5/2011

Bureau européen

Le nombre d'émigrants qui meurent en tentant de fuir, par la mer, la Libye en guerre ne cesse de s'accroître. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au moins 800 personnes seraient mortes depuis le 25 mars. Des témoignages recueillis en Italie par l'Office international des migrations (OIM) indiquent qu'un navire transportant de 500 à 600 personnes aurait coulé, vendredi 6 mai, près de Tripoli.

La majeure partie des émi-

grants qui tentent de gagner l'Europe sont originaires d'Afrique subsaharienne. Employés dans les secteurs du pétrole, de la construction ou de l'hôtellerie, ils fuient à la hâte avec leur famille. Certains avaient déjà quitté des zones de guerre, la Somalie ou l'Erythrée par exemple. D'autres fuient la Libye par peur d'être confondus avec des mercenaires du régime, note le HCR. L'organisation Caritas Italie estime, elle, que le régime force désormais de nombreux Africains à partir pour accentuer la pression sur l'Union européenne (UE).

Au total, 12 360 personnes, à bord de 35 bateaux, ont accosté en

Italie et à Malte au cours des derniers mois, a affirmé, mardi, la porte-parole du HCR. Le rythme des arrivées semble en outre s'accroître, ce qui a poussé l'organisation à demander aux Etats européens de mettre au point « d'urgence » des mécanismes « plus fiables et plus efficaces » pour lancer des secours en Méditerranée. Un appel identique est lancé à l'OTAN, aux sociétés commerciales et aux capitaines des bateaux, afin qu'ils respectent les obligations d'aider les gens en détresse en mer.

A Bruxelles, l'inaction de l'UE est critiquée. Au début du mois d'avril, elle avait pourtant admis la

création d'une mission d'aide humanitaire encadrée par des moyens militaires et censée procéder à des évacuations par la mer. Aujourd'hui, elle doit attendre une sollicitation du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), une autre agence des Nations unies...

Loi de la mer

L'OTAN, de son côté, affirme remplir toutes ses obligations en cas d'appels de détresse. Elle a diffusé, mardi, les images d'un sauvetage pour contrer des affirmations du quotidien *The Guardian*, selon lequel elle aurait abandonné à leur

sort les 72 occupants d'une embarcation, à la fin du mois de mars.

Le bateau des émigrants aurait été survolé par un appareil militaire, qui lui a lancé des boissons et des vivres. Il aurait ensuite croisé, « à 300 ou 400 mètres », un porte-avions. *The Guardian* a évoqué le bâtiment français *Charles-de-Gaulle*. Le porte-avions – qui n'a pas été placé sous le commandement de l'OTAN – peut toutefois être dédouané à ce stade : aux dates indiquées par les témoins, les 29 et 30 mars, il accueillait à son bord le ministre de la défense, Gérard Longuet, avec 9 journalistes, dont l'envoyée spéciale du *Monde*.

Le groupe aéronaval – le porte-avions, escorté de ses trois frégates, son sous-marin et son ravitailleur – évoluait alors au-dessus du golfe de Syrte, entre Misrata et Benghazi.

Le contre-amiral Philippe Coindreau, commandant du groupe aéronaval, indiquait à l'époque que le bateau n'avait pas croisé la route de migrants, qui passe beaucoup plus à l'ouest, coupant au plus court entre la côte libyenne et l'Italie. « Si le cas se présentait, la loi de la mer exige qu'on les recueille », expliquait l'officier. ■

Jean-Pierre Stroobants
(avec Nathalie Guibert)